

## La mère du petit Antoine et son ex-compagnon comparaissent dans une affaire de meurtre



Sébastien Ribière et Alexandrine Brugerolle de Fraissinette.

**Le procès de Sébastien Ribière et Alexandrine Brugerolle de Fraissinette s'ouvre ce jeudi matin devant les assises des Bouches-du-Rhône. Lui est poursuivi pour homicide. Elle, pour recel de cadavre.**

Sept ans et demi après la disparition toujours inexpliquée du petit Antoine, c'est une tout autre affaire qui propulse la mère de l'enfant et son compagnon de l'époque devant une cour d'assises, 500 kilomètres plus au sud. Les deux Puydômois seraient impliqués à des degrés divers dans le meurtre d'une trentenaire à Marseille. Eux nient en bloc.

**1. Un cadavre dans la baignoire.** Le 15 juin 2011, une habitante du 5<sup>e</sup> arrondissement de la cité phocéenne donne l'alerte : elle s'inquiète du silence prolongé de sa voisine. Derrière la porte fermée de la salle de bains, pompiers et policiers découvrent un corps nu flottant dans la baignoire.

La victime est une Marseillaise de 33 ans, Carine Desiles. L'état de décomposition du cadavre ne permet pas de fixer les causes du décès, sans doute intervenu huit jours plus tôt. Seule une fracture au niveau du larynx est relevée.

La police judiciaire locale établit rapidement que la victime était impliquée dans un trafic de stupéfiants et qu'elle hébergeait un couple d'amis dans les jours précédant son décès. Les indices – téléphonie, traces ADN de Ribière près du corps immergé, départ précipité vers le Vaucluse – semblent s'accumuler contre le sulfureux duo.

**2. Interpellés près d'un an plus tard.** La mère du petit Antoine et son concubin sont interpellés le 15 mai 2012 à leur domicile de Lauris, dans le Luberon. Chez eux, les enquêteurs découvrent une photo de Carine Desiles, avec cette annotation : « Bisous de love... 7 juin 2011 ». Sébastien Ribière et Alexandrine Brugerolle de Fraissinette sont mis en examen.

Elle comparaît libre

Depuis, leurs sorts ont été dissociés. Ribière, 36 ans, est toujours incarcéré et suspecté d'être le meurtrier. La victime était, semble-t-il, la « nourrice » du Puydômois dans le cadre d'un trafic de drogue. Dans l'ordonnance qui formalise son renvoi devant les assises, la juge retient la piste d'un litige entre le suspect et la victime sur la vente de 500 grammes de cocaïne « de mauvaise qualité ». Un mobile avancé au conditionnel, et donc sans certitude absolue.

Alexandrine Brugerolle de Fraissinette sera en revanche jugée libre. Sa détention a été levée en mai 2013. La jeune femme de 29 ans a été mise hors de cause « au bénéfice du doute » pour l'homicide, mais doit répondre de recel de cadavre. Elle encourt deux ans de prison.

**3. Des poursuites contestées.** Selon la juge d'instruction, démonstration a été faite que le couple est resté dans le logement de Carine Desiles bien après le meurtre. Cette conclusion, qui fonde la comparution de la mère d'Antoine, est balayée par son conseil, Me Anne-Laure Lebert.

« Il est acquis que ma cliente a quitté l'appartement de la victime le 7 juin au soir, estime l'avocate clermontoise. Aucune preuve, aucun élément matériel ne montre qu'elle soit retournée ensuite chez son amie. Elle n'était au courant de rien et a simplement tenté de joindre Carine Desiles plusieurs fois pour récupérer les affaires laissées chez elle ».

« Mon client nie toute participation aux faits, indique de son côté Me Jean-François Canis, qui assiste Sébastien Ribière. Il n'y a pas d'éléments probants contre lui, seulement des convictions de policiers et de gendarmes ».

La juge relève  
des similitudes entre les deux dossiers

**4. L'ombre d'Antoine.** Le souvenir du petit Issoirien va forcément planer sur les débats. Preuve que la frontière n'est pas étanche entre les dossiers : les échanges entre les gendarmes de la section de recherches de Clermont-Ferrand et la PJ marseillaise se sont multipliés avant l'interpellation du couple. Les militaires auvergnats ont notamment transmis aux enquêteurs phocéens des retranscriptions d'écoutes relatives au décès de Carine Desiles.

La juge marseillaise relève même des similitudes dans les deux affaires. « Il n'est pas inintéressant, écrit-elle, de faire un parallèle entre les produits d'entretien retrouvés au domicile de Carine Desiles et ceux découverts au domicile d'Alexandrine Brugerolle (à *Issoire*, *NDLR*) dans l'enquête menée sur la disparition d'Antoine ». Très concrètement, la magistrate « n'exclut pas » que « des produits ménagers aient été utilisés dans l'eau du bain dans laquelle crouissait le corps de Carine Desiles ou pour retarder l'apparition d'odeurs nauséabondes résultant de la putréfaction du corps ». Façon de suggérer, en creux, que le duo a pu recourir au même procédé en 2008...